



Spécial budget de la commune

L'année 2023 a été une année de transition pour les finances de la commune avec des investissements limités. Mais cela nous a permis de préparer et de lancer en 2024 deux chantiers importants :

- la rénovation de la rue des Esplanes avec le drainage des eaux pluviales et l'aménagement de la place Farigoule pour améliorer le stationnement, le tout pour un montant de l'ordre de 300 000 € TTC
- Le remplacement de la salle Maurice Aurelle par une nouvelle salle polyvalente avec dans un premier temps, sa démolition (100 000 € TTC) et la désignation d'un architecte maître-d'œuvre (240 000 € TTC sur plusieurs années) pour proposer un projet de reconstruction fin 2024. La reconstruction est estimée à 1 640 000 € TTC et l'aménagement des abords à 300 000 € TTC.

Nous faisons bien sûr appel à toutes les possibilités de financement externes (Etat, région, département, mécénat...). Nous avons toutefois phasé le projet pour éviter un engagement ferme et pouvoir temporiser si des difficultés financières apparaissaient.



Par ailleurs, nous avons rénové en début d'année, les vestiaires du local technique pour le mettre en conformité avec l'arrivée d'un personnel féminin et construit un local sécurisé à l'intérieur suite aux effractions de 2023 afin de protéger les petits outillages.

Nous réaliserons également des travaux d'aménagement PMR dans différents bâtiments et escaliers extérieurs comme la pose d'une rambarde à l'église pour faciliter son accès.

Enfin, nous continuerons à maintenir les subventions aux associations à hauteur de 13 000 € comme en 2023.

Au total le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 346 392,65 €.

Le budget d'investissement s'élève à 691 736,79 €.

Soit un budget total de 2 038 129,44 €.

Principaux investissements 2024

Rue des Esplanes et place Farigoule = 300 000 € en 2024	Architecte salle polyvalente = 100 000 €
Démolition salle Aurelle = 100 000 €	Rénovation vestiaires local technique = 20 000 €
Accès PMR = 17 000 €	Achat de terrains = 30 000 €



Le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des taxes foncières qui restent inchangées. L'augmentation que vous constaterez est due à la revalorisations des bases de 3,9 % votée par les députés.

A noter que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue par la communauté de communes diminuera de 9,56 % à 8,50 % soit une baisse de près de 11 %. Cela correspond à une économie de 11 € pour chaque tranche de 100 € payée en 2023.



Une personne qui a payé 350 € en 2023 verra sa taxe diminuer de l'ordre de 3,5x11 €, c'est-à-dire de 38,50 €.

